



Chronologie d'un droit de retrait au lycée Tani Malandi en mars-avril 2017

23 mars 2017 : inondation des deux sites du lycée Tani Malandi : le LGT et la SEP

24 mars 2017 : La totalité du lycée est hors service. De nombreuses salles sont encore inondées. L'électricité ne peut être rétablie qu'à l'administration en raison des risques de court circuit. L'alarme incendie est hors service. Les agents sont mis en danger depuis la veille pour bricoler des réparations. Le proviseur décide d'ouvrir l'établissement malgré une totale désorganisation et des dangers très importants.

1^{er} avril 2017 : Lors d'une réunion plénière prévue initialement pour mettre en place le projet d'établissement, des professeurs prennent la parole et affirment que l'urgence n'est pas à la Nième proposition de Projet d'Etablissement jamais mis en œuvre alors que les conditions de travail des personnels et des élèves les mettent en danger. Un groupe de travail se met en place malgré le désaccord du proviseur. Les 37 personnes présentes dans ce groupe font toutes état de difficultés plus invraisemblables les unes que les autres. En donnant ainsi la parole librement aux enseignants, chacun découvre l'ampleur de la dégradation des locaux, aussi bien au LGT qu'à la SEP (insalubrité, risques électriques, crasse des vestiaires, toits et planchers effondrés, machines-outils hors normes, défaut d'aspiration dans les ateliers, non respect des règles de sécurité pour les agents, non protection des échafaudages pour les élèves etc.).

A la suite de cette assemblée, un compte rendu détaillé est envisagé afin de lister les difficultés. Devant le déni de l'administration, une action collective apparaît comme la seule alternative et une assemblée générale est prévue pour la semaine suivante afin de décider des actions appropriées.

AG du 11 avril : 32 personnes se rendent à cette assemblée des personnels : des enseignants (titulaires et contractuels), des agents (entretien, laborantin), un parent d'élève. Devant l'absence de réponse de la hiérarchie locale et après le constat de graves manquements à la réglementation sur la santé et la sécurité dans la fonction publique, les personnels décident de mettre en place un droit de retrait général. L'exécution de ce droit de retrait est décidée pour le mardi 18, le temps pour les élus de se garantir de la légalité du procédé et de ses modalités de mise en œuvre au près des représentants départementaux des syndicats SNES, SNUEP et

CGT, le temps aussi d'informer l'ensemble des personnels sur le but et le processus de cette démarche. Une représentante des parents d'élèves (PEEP) est présente à l'AG et relaie l'information auprès des autres parents.

mardi 18 avril 2017 : Droit de retrait. 54 personnes exercent leur droit de retrait. Un dossier de presse est prêt pour les journalistes, ainsi qu'un communiqué. La chaîne de télévision locale ainsi que la radio reprennent l'information, et viennent faire un reportage détaillé qui paraît au journal du soir. Les autres médias s'emparent également de l'info après avoir aussi reçu le dossier de presse, avec photos et explications précises.

18/21 avril 2017 : L'administration entreprend de saper ce droit de retrait en exerçant de nombreuses pressions à l'encontre des personnels. Elle assimile notamment ce retrait à une grève, arguant que la situation ne justifie pas de la qualification de '*danger grave et imminent*'. Le Vice-Rectorat de Mayotte met un temps très long à réagir et laisse passer les 24 heures qui lui permettent de contester le droit de retrait. Pas de convocation de la CHS de l'établissement, pas de convocation du CHSCT placé auprès du vice-rectorat, pas de convocation de la Commission Départementale de Sécurité pour valider ou invalider les propos des personnels du lycée. **Le droit de retrait concernera finalement 62 personnes** (agents et enseignants) sur les 115 que compte l'établissement. Une AG se tient chaque matin à 7 heures afin de décider de la suite à donner aux réactions (ou non réactions) de l'administration

jeudi 20 avril 2017 : Le vice rectorat accepte enfin de recevoir une délégation de personnels du lycée dans l'après midi. La pression maintenue par le personnel du lycée, le retentissement de ce cas de retrait insolite dans les médias, la perspective de l'élargissement du conflit avec l'annonce de la réunion avec les parents d'élèves, tout cela a poussé le rectorat à céder.

L'entretien dure une heure et demie et le vice-rectorat reconnaît avoir sous-estimé la mise en danger des personnes au lycée de Chirongui, professeurs, élèves et agents. Il reconnaît aussi avoir mal réagi à la proclamation du droit de retrait. Lors de l'entretien, la Vice-Recteur et son secrétaire général semblent découvrir la gravité de la situation et des dysfonctionnements de l'établissement (?). Les représentants des personnels insistent sur le fait qu'ils veulent des réponses immédiates sur la sécurité et des engagements écrits sur les sujets relevant du long terme.

Le soir même, une réunion avec les parents d'élèves organisée par les personnels, permet à la délégation de présenter "à chaud" les réponses du vice rectorat à ce droit de retrait. Cela permet aussi d'expliquer clairement aux parents la situation dans laquelle leurs enfants doivent travailler et les fait participer à la revendication d'un établissement digne de ce nom dans un avenir le plus proche possible.

vendredi 21 avril 2017 : Le Vice-Rectorat produit un courrier qui l'engage clairement sur la restauration immédiate de l'établissement et sa rapide mise aux normes (d'ici la rentrée de septembre 2017). Les personnels ayant participé au droit de retrait sont sceptiques et restent extrêmement vigilants sur l'exécution de ces promesses, tant l'ampleur des travaux semble mal prise en compte.

Par ailleurs, tout un chacun note que le Vice-Rectorat ne s'engage pas officiellement quant à la construction d'un lycée définitif, non provisoire, pour le Sud, comme cela l'a été demandé pendant toute cette semaine d'action, par les personnels et les parents d'élèves.

Un communiqué de presse est envoyé aux médias afin de préciser ce qui a été réellement proposé par le vice Rectorat et anticiper sur une désinformation venue "d'en haut".

Les acquis :

- Des travaux immédiats débutent au lycée général pour restaurer provisoirement les planchers les plus abimés.
- Le vice rectorat promet de demander immédiatement à la préfecture l'intervention de la CDS (Commission Départementale de Sécurité) et de proposer la visite du lycée de Chirongui lors de la séance du CHSCT prévue le lundi 24 Avril 2017.
- Des travaux de rénovation sols/planchers/coursives dans les bâtiments du LGT sauf les bâtiments H et Administration sont programmés pour les grandes vacances.
- L'engagement est pris de réparer immédiatement l'alarme incendie.
- On attend la réception de l'intégralité des devis de mise aux normes du réseau électricité pour mettre en œuvre les réparations.
- Un audit complet et réel des machines-outils est promis pour la SEP avec une mise en conformité des machines et des systèmes d'aération des ateliers.
- La restructuration de la SEP est programmée. Promesse du début de travaux en septembre 2018. Le rectorat promet un chantier en tiroir afin de permettre la construction progressive des nouveaux locaux sans interrompre l'enseignement pendant le chantier. Dont acte.

Ce qui reste à obtenir :

- La réfection urgente des vestiaires à la SEP, en EPS et pour les ateliers.
- La mise aux normes du réseau sanitaire (douches et WC)
- La construction de vestiaires supplémentaires
- La mise en œuvre d'une collecte et du recyclage des déchets produits par les ateliers
- construction de salles de sciences et d'un labo aux normes à la SEP
- La mise aux normes des salles de science au LGT
- La réfection des vestiaires EPS au LGT
- La restauration des bâtiments H et Administration
- La mise aux normes du circuit électrique de l'ensemble du lycée. La mise en place de véritables issues de secours.
- La mise aux normes du système d'évacuation des eaux de pluies.
- La mise en place de formation pour les agents appelés à faire des travaux spécifiques (en hauteur par exemple)
- La construction d'un nouveau Lycée Général et Technique.

En conclusion :

Il faut que les personnels et les parents restent très vigilants car ces promesses sont vagues sur

beaucoup de points essentiels à la sécurité, notamment les questions d'électricité.

Le respect des droits des agents d'entretien doit aussi rester au centre de notre attention, car ce sont des personnels vulnérables dont l'administration abuse facilement et sans scrupule.

Enfin, la salubrité très relative des deux établissements met en danger la santé des élèves et des personnels (même si de manière différente) et il n'est pas sûr que les travaux de rénovation permettent d'éliminer tous les problèmes, notamment en matière d'aération et d'évacuation des eaux.

Les vacances, l'apparente rénovation des locaux, les changements de personnels, ne doivent pas faire oublier que l'établissement général est en zone inondable et ne saurait le rester définitivement, sans quoi les mêmes problèmes reviendront. Ils ne doivent pas non plus faire oublier que la SEP est un très vieil établissement qui nécessite impérativement la restructuration promise.

Le long terme inévitable de ces problématiques ne doit pas faire oublier leur urgence.

Il faut construire du neuf pour les lycées du sud et ne pas laisser retomber dans l'oubli cette zone scolaire sinistrée.